

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2025
Délibération n°2025/11

Date de la
convocation :

28 mars 2025

Date
d'affichage :

28 mars 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq,

Le Quatorze avril,

A Quatorze heures, les membres du Comité Syndical du PETR Ternois – 7 Vallées se sont réunis en séance publique, à la Maison du Bois d'Auchy-lès-Hesdin (62770), après convocation légale en date du Vingt-huit Mars Deux Mille Vingt Cinq sous la Présidence de Monsieur BACHELET Claude, Président

Présents ou Représentés : Tous les membres en exercice, à l'exception de :

- Monsieur Bertrand BEAUCAMP
- Monsieur Sébastien BOCQUILLON
- Monsieur Jean Luc FAY
- Monsieur Willy GALLET
- Monsieur Benoît HOGUET
- Monsieur Franck MAAS
- Monsieur Damien MONTEL
- Monsieur Jean François THERET
- Monsieur Yves CARPENTIER
- Monsieur Jim DOUYLENS
- Monsieur Michel EVRARD
- Monsieur Benoît THERET
- Monsieur Gérard VANDENHOVE

Secrétaire de séance : André GENELLE

Nombre de
membres :

En Exercice : 36
Présents : 23
De Votants : 23

1. Contexte

Espaces naturels régionaux (ENRx) est une structure publique régionale, sous forme de Syndicat mixte. ENRx a pour mission régionale de contribuer au développement durable des territoires et espaces ruraux, de contribuer à la préservation de toutes les biodiversités et des ressources génétiques en Hauts-de-France.

Dans ce cadre, ENRx coordonne depuis des années avec les différents territoires l'opération « Plantons le décor ».

Objet de la
délibération :
Opération
« Plantons le
Décor »

Celle-ci vise à sensibiliser le public à la biodiversité, à la préservation des paysages et du patrimoine végétal régional.

Pour cela, chaque année, ENRx consulte, selon un cahier des charges et dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence, les pépiniéristes de la région, permettant ainsi de garantir des approvisionnements d'origine régionale et de qualité aux habitants, entreprises, collectivités, établissements scolaires du territoire.

Ainsi, ce dispositif encourage la plantation d'arbres, d'arbustes, de fruitiers et de légumes d'origine locale, contribuant ainsi à la conservation du patrimoine végétal et à l'amélioration du cadre de vie, facteur d'attractivité et d'identité de notre territoire.

Il soutient également l'économie locale en favorisant les pépiniéristes régionaux.

Depuis sa création, le dispositif a permis la plantation de milliers d'arbres, arbustes et fruitiers, contribuant ainsi à l'amélioration du cadre de vie et à la préservation de la biodiversité.

En 2023, à l'échelle du PETR Ternois 7 Vallées, plus de 11 000 arbres ont été acquis via « Plantons le décor ».

La convention

Le PETR Ternois 7 Vallées, partenaire territorial d'Espaces naturels régionaux, souscrit aux objectifs de l'opération « Plantons le décor » tels que précisés dans la convention et s'engage, pour 3 campagnes de livraison sur la période 2024-2027, à sa mise en œuvre et à son déploiement sur son territoire de compétences, ou de mission, selon les conditions explicitées dans celle-ci.

. Le PETR Ternois 7 Vallées s'engage à consacrer à minima 1 mois d'équivalent temps plein pour la promotion de l'opération, l'accompagnement des habitants, la gestion des commandes, la relation client et fournisseur, l'organisation des livraisons et la participation aux différentes instances d'animation de l'opération.

2. Projet ou décision

Au vu de ces éléments, Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil Syndical de bien vouloir en délibérer :

LE CONSEIL SYNDICAL :

Entendu l'exposé de son Président ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

DECIDE :

- De renouveler l'opération Plantons le Décor sur le territoire du PETR Ternois-7 Vallées ;
- D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec les Espaces Naturels Régionaux ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents inhérents à cette convention et à cette opération.

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 062-200075679-20250414-2025_11_140425-DE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Suivent les signatures.

Vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Claude BACHELET

Mention

exécutoire :

Oui

Acte rendu
exécutoire
après dépôt en
Préfecture
d'Arras le
25/04/2025 et
publication et
notification du
25/04/2025